

Synthèse de la Consultation publique sur le projet d'arrêté portant limitation des conditions d'utilisation de l'hélistation de Grimaud (Var)

Consultation ouverte du 16/05/2019 au 05/06/2019

2 commentaires

Commentaire 2

« RAL LE BOL »

Le 20 mai 2019 à 18h05min

Les passages des hélicoptères sont insupportables. Le bruit nous contraint à arrêter nos conversations, à hausser le son de la tv. Le passage des hélicos le matin nous réveille. trop c'est trop !!!!!

Commentaire 1

« CONTRE PROPOSITION »

Le 20 mai 2019 à 18h00min

Nous représentons un très grand nombre de riverains sur le Golfe de Saint Tropez et au nom des riverains que nous représentons et au nom de Halte Hélico, nous nous opposons au projet d'arrêté Préfectoral qui nous est proposé.

Les raisons en sont les suivantes :

- en début d'année, après une rencontre avec le nouveau Sous Préfet et suite au dernier observatoire qui a eu lieu en Sous Préfecture, le Sous Préfet nous a demandé de faire une contre proposition qui n'a pas été prise en compte
- le problème des nuisances dues aux survols des hélicoptères, depuis des décennies, apporte de graves troubles de santé publique
- conformément à l'arrêté du 6 mai 1995 et du décret ministériel du 10 octobre 2010, nous demandons, dans l'attente d'une solution pérenne, de suspendre tous les vols et mouvements sur le Golfe de Saint Tropez
- conformément à l'article 11 de l'arrêté de 1995, le préfet à tous pouvoirs pour suspendre les survols des hélicoptères, s'il en résulte des nuisances phoniques ayant porté une atteinte grave à la tranquillité du voisinage.

Ces nuisances impactent les communes de Cogolin, Gassin, Ramatuelle, Saint Tropez et Grimaud avec plus de 10000 mouvements annuels, soit une population de plus de 2 millions d'estivants durant la saison qui s'étale d'avril à fin octobre.

.Pour faire valoir ce que de droit,

Jean Claude Molho

President

halte helico